

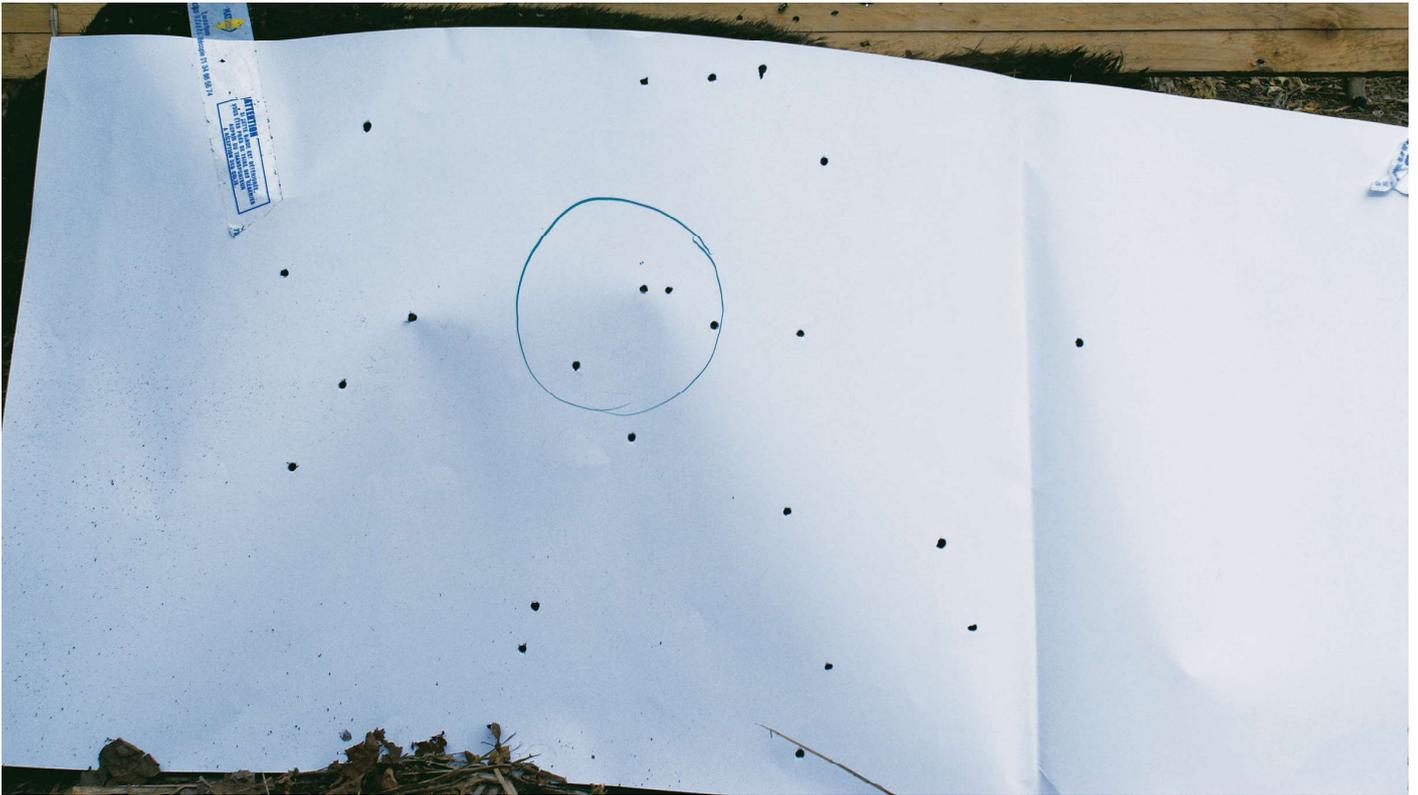
Armement - Balistique

Le dogme ou les faits ?

Tests de pénétration de chevrotines

28 grains à 20 mètres

Texte et photos Gérard Bédarida



Tir d'une cartouche de calibre 12 en chevrotines 28 grains à 20 mètres sur une carcasse de sanglier située derrière la feuille de papier.

En juin dernier, le ministre de l'écologie autorisait l'emploi exceptionnel de la chevrotine dans les Landes pendant une année, pour faciliter la régulation des sangliers dans des milieux dévastés par la tempête et de ce fait difficiles à chasser.

L'expérience passée de dangerosité pour les hommes et de faible efficacité pour les animaux de cette munition avait manifestement été balayée par le temps aussi facilement que la tempête Klaus avait balayé les arbres sur son passage. En vue du débat qui resurgira nécessairement au printemps prochain à propos de la possible pro-

rogation de cette autorisation exceptionnelle, l'ANCGG, mène cette saison, différents tests pour apporter des éléments factuels aux autorités concernées.

Le ministre a fixé les règles d'emploi de la chevrotine dans les Landes : 28 grains obligatoires et distance maximale de 20 mètres. Nous avons donc cherché à mesurer la capacité de cette munition sur des sangliers à cette distance de 20 mètres.

Conditions du test

Les tests ont été effectués le 16 septembre 2009 dans les Yvelines sur deux carcasses de sangliers préalablement vidées. Les animaux

avaient été tués 2 jours auparavant par des tirs d'affût à la carabine et mis en chambre froide.

Il s'agissait d'un sanglier mâle d'environ 4 ans pesant 120 kg plein et d'une laie d'environ 2 ans pesant 74 kg pleine.

Les animaux ont été placés contre des chevalets les maintenant verticaux. Une feuille de papier cartonné a été placée devant l'animal afin de matérialiser clairement les impacts à l'entrée et une autre a été placée derrière pour identifier les chevrotines en sortie.

Pour parer à toute contestation concernant la visée, les armes utilisées ont été des armes combinées, équipées à lunette : un fusil mixte Blaser 12-7x65R et un drilling Kriehoff Plus calibre 20-8x57JRS.





Tir à 20 mètres d'une carcasse de laie de 74 kg pleine. Les chevrotines parviennent simplement à traverser l'épiderme, mais ne pénètrent pas dans la carcasse.

Le canon était plein choke dans les 2 cas.

Le bon réglage des 2 armes avec des chevrotines a été préalablement vérifié sur des cibles fixes à 20 mètres. Les munitions utilisées étaient des Vouzelaud réglées à 420 m/s ce qui correspond à vitesses très rapides pour ce type de cartouche.

Sur chaque animal, il a été tiré une cartouche de chaque côté (un côté avec le calibre 12, un côté avec le calibre 20).

Avec un tir parfaitement centré, le taux de chevrotines frappant les animaux est important : 93%.

En revanche, la proportion venant atteindre le thorax est nettement plus faible, en moyenne 8 grains soit 25% de la charge.

Lors des 2 tirs sur le sanglier de 120 kg, l'épaisseur du cuir et de l'armure réussit à stopper la quasi-totalité des chevrotines. Seules 2 chevrotines arrivent à percer le cuir, et à pénétrer la cage thoracique. L'une d'elles va juste réussir à s'incruster dans la paroi opposée tan-

dis que la seconde rebondit sur cette paroi et tombe sur le sol. A l'évidence, les chevrotines qui réussissent à rentrer n'ont quasiment plus d'énergie vulnérante. Dans le cas d'un tel animal, il est vrai peu fréquent en forêt, celui-ci ressentira très vraisemblablement l'effet de choc certainement significatif. Les risques de blessure sont faibles et les chances de le tuer sont quasiment nulles.

Dans le cas de la laie de 74kg, qui correspond à une corpulence beaucoup plus fréquente, seules

Résultats

A 20 mètres, les chevrotines tiennent en moyenne dans un carré de 50cmx50cm pour le calibre 20 et d'environ 60cmx60cm pour le calibre 12. Le thorax, principale zone mortelle représentée schématiquement sur la cible par un cercle de 30 cm de diamètre, est atteint de 12 impacts en calibre 20 et de 9 impacts en calibre 12. A choke égal, le calibre 12 disperse significativement plus. La pénétration du calibre 20 est identique à celle du calibre 12, mais les grains en cal.20 sont de bien plus faible diamètre. Lors du tir, l'impact des chevrotines est nettement perçu sur la cible et le feuillage environnant.



Comparaison entre l'efficacité d'une balle et celle d'une chevrotine. La balle de 7 RM est entrée. La chevrotine est restée en surface.



Animal	Calibre	Dispersion	Chevrotines entrantes	Chevrotines traversant la peau
Mâle poids 120 kg avant éviscération	12	70 cm x 60 cm	24	2
Mâle poids 120 kg avant éviscération	20	50 cm x 50 cm	25	2
Laie poids 74 kg avant éviscération	12	65 cm x 60 cm	24	6
Laie poids 74 kg avant éviscération	20	50 cm x 50 cm	27	6

Résultats des tirs à 20 mètres.

6 chevrotines arrivent à entrer dans l'animal et sont retrouvées fixées dans le côté opposé de la cage thoracique ou abdominale. L'épaisseur de la peau étant moindre le long de la cavité abdominale, la majeure partie des chevrotines arrivant à pénétrer dans la carcasse sont situées dans cette partie du corps. Là encore, les chances de tuer sont très faibles. Les risques de blessure sont nettement plus forts. Les

risques de mauvaise blessure au ventre sont accrus, ce qui entraînera des souffrances importantes pour l'animal avec simplement une mort possible à terme. L'animal sera inutilement perdu.

Discussion

Le test se réalisant sur des carcasses préalablement vidées, il n'a pas été possible de mesurer le tra-

jet que ces chevrotines auraient été capables de parcourir dans le thorax ou l'abdomen. Quoiqu'il en soit, les photos montrent clairement que l'efficacité vulnérante des projectiles, quand ils parviennent à pénétrer, est considérablement amoindrie. Les chevrotines ne sont souvent même pas déformées. Loin d'une position dogmatique pour ou contre la chevrotine, de simples tests de ce type permettent de confirmer les témoignages de la faible efficacité de cette munition de 28 grains qui était utilisée autrefois sur des animaux de moindre corpulence comme le chevreuil ou à la hutte pour le tir sur les oies sauvages. Les faits décidément sont têtus, n'en déplaise aux rares présidents de fédération du Sud-ouest, hérauts de la chevrotine.

G. B.

Cette étude a été réalisée par Marcel Vallerault, Joël Druyer et Daniel Robert de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines.

MICHEL VALETTE



Taxidermiste Naturalisation Tannage

23, rue de Lorraine
52260 ROLAMPONT
Tél. 03 25 84 71 15

Chevrotines :

la dégradation de la chasse !

A l'appui de tous les arguments qui condamnent les chevrotines, nous venons au dossier cet extrait de l'ouvrage de François Sommer « *Les armes de chasse à canons rayés* », daté de 1972, où le fondateur de l'ANCGG écrivait, déjà :

“Autrefois, les français tiraient avec des balles dans les fusils à canons lisses, avec des projectiles sphériques. C'est après la guerre de 1914-1918 que le tir à chevrotines se généralisa en France pour le grand gibier, paradoxalement au moment-même où les Alsaciens et les Lorrains levaient le voile et traçaient la voie du tir à balle dans les armes à canons rayés.

Cette modification dans l'emploi de la chevrotine à la place de la balle eut probablement pour raison un changement de génération de chasseurs et l'abandon d'une certaine règle morale dans le tir des grands animaux. (Et aussi parce que la mode des chokes rendait difficile l'emploi de la balle sphérique et que les balles cylindriques de l'époque n'étaient pas encore très bien mises au point – NDLR.)

Toujours est-il que progressivement, le tir à chevrotines s'imposa et devint la règle – la mauvaise règle – du tir du grand gibier en France ; c'était d'autant plus grave que la Vénérie baissant parfois pavillon dans certaines forêts, ce tir incertain et peu sportif s'implanta dans des régions où la chasse à tir intervenait pour la première fois.

Si le tir à balles dans des canons lisses avait continué à être pratiqué durant les cinquante der-

nières années, la passation au tir dans les armes rayées eût été beaucoup plus aisée en France, car la logique l'aurait emporté et la précision du tir dans les express ou les carabines à canons rayés se serait imposée.

Malheureusement, le tir à chevrotines en France constitua une exception par rapport à tous les autres pays d'Europe et devint un état de fait établi, renforcé par l'absence de règles cynégétiques, et par les connaissances trop rudimentaires de la majorité des Français dans la chasse du grand gibier.



François Sommer, fondateur de l'ANCGG et autorité indiscutable en matière de balistique de chasse

Le grand, l'immense défaut du tir à chevrotines est qu'il n'est pas décisif. Il blesse beaucoup de gibier du fait de l'imprécision du groupement et du manque de force de chacune des ballelettes, dont fort peu d'entre elles sont mortelles et n'agissent par leur nombre qu'après une longue période d'agonie.

De plus, et c'est un inconvénient inhérent au tir dans un canon lisse, le groupement de la charge de chevrotine n'est plus régulier après vingt cinq ou trente mètres de distance, ce qui augmente les risques de blessures sans pouvoir tuer franchement.

Si l'on tire la balle dans un fusil à canons lisses, la précision du tir n'est plus totalement suffisante à quarante ou quarante cinq mètres, mais alors, si la balle ayant dévié, l'animal n'est ni touché ni blessé, ce tir reste admissible, alors qu'avec des chevrotines, il est rare qu'un grand animal de la taille d'un sanglier ou d'un cerf puisse passer indemne au travers ou à côté d'une gerbe d'un mètre de diamètre et comprenant neuf, douze ou vingt huit ballelettes.

Tiré à cette distance, et même plus loin, il reçoit le plus souvent une ou deux atteintes, totalement insuffisantes pour l'arrêter, mais qui presque invariablement provoqueront une hémorragie ou une perforation intestinale, laquelle deviendra mortelle quelques heures ou quelques jours plus tard.

En 1969, dans une petite chasse en forêt du Nord-Est de la France, d'environ cent cinquante hectares et où le plan de chasse annuel était d'un cerf...

...Cinq de ces animaux ont été blessés et retrouvés morts aux environs, avant que le sixième ne fût tué sur-le-champ et décompté par la Société de chasse adjudicataire sur son plan de tir !”

François Sommer

